



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE**

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Bonaventure que :

Le Règlement numéro 2021-08 modifiant le Règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure (Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure), adopté à la réunion régulière du Conseil de la MRC tenue le 22 septembre 2021, est entré en vigueur, conformément à la Loi, le 5 novembre 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce Règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de Bonaventure à New Carlisle.

Donné à New Carlisle ce 30 novembre 2021.

**FRANÇOIS BUJOLD
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**



**MRC de
BONAVENTURE**

51, rue Notre-Dame, Case Postale 310
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Tél. : 418 752-6601 Téléc. : 418 752-6657
info@mrcbonaventure.com
www.mrcbonaventure.com

CERTIFICAT DE RÉCEPTION

En date du _____ 2021

Je, soussigné(e) _____

Certifie avoir reçu copie du Règlement numéro 2021-08
modifiant le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé
de la MRC de Bonaventure
ainsi que le Document indiquant la nature des modifications qui l'accompagne.

Signé à _____

Ce _____ jour de _____ 2021.

Signature

Merci de compléter et de retourner à :
Dany Voyer, aménagiste
MRC de Bonaventure
51, rue Notre-Dame
Case postale 310
New Carlisle, Québec
G0C 1Z0
Télécopieur : 418-752-6657
Courriel : dvoyer@mrcbonaventure.com